



Luxembourg, le 4 décembre 2018



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°4019 du 24 août 2018 de l'honorable députée Madame Claudine Konsbruck, concernant le réaménagement et extension du Lycée technique de Bonnevoie, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

Copie à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

**Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N°4019 du 24 août 2018 de l'honorable députée Madame Claudine Konsbruck**

Par sa question parlementaire, l'honorable Députée désire recevoir des renseignements concernant le Lycée technique de Bonnevoie (LTB).

Dans le cadre de la construction du nouveau Lycée technique de Bonnevoie à réaliser par le biais d'une procédure de partenariat-public-privé (PPP), il est ressorti de l'analyse des offres finales reçues en date du 25 juin 2018 que l'avantage économique d'une telle réalisation s'avère inexistant par rapport aux coûts de réalisation du projet sous forme conventionnelle.

En effet, toutes les offres finales remises par les soumissionnaires dépassent largement les coûts calculés pour une réalisation du projet par voie classique. Conformément au dossier général de marché, *article 1.4. « Annulation de la procédure »* et après l'avis favorable de la Commission des Soumissions, il a été décidé de renoncer à une réalisation par le biais d'un PPP.

Par conséquent, la procédure d'appel d'offres « Projet PPP Lycée technique de Bonnevoie » a été annulée en date du 16 novembre 2018 et les soumissionnaires seront indemnisés selon les modalités prévues dans le dossier général de marché.

Nonobstant, nous sommes convaincus que la construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée technique de Bonnevoie demeure une priorité absolue et les démarches nécessaires pour sa réalisation seront entamées sous peu.